

Formation des fonctionnaires

sélection équitable des candidats, toujours selon le principe du mérite, et égaliser les chances de carrière à même la Fonction publique pour les femmes, les francophones et les autochtones. Il a dit et je cite:

De réels progrès ont été accomplis en ce sens, mais il existe toujours des faiblesses inadmissibles. Elles peuvent être imputées en partie à des attitudes stéréotypées et à la pénurie des possibilités de formation. Il est également possible que l'un des facteurs clés ait été l'emploi de normes et méthodes de recrutement tenant uniquement compte de l'éducation, de l'attitude et de l'expérience propre aux anglophones de sexe masculin qui traditionnellement constituaient la majeure partie de la main-d'œuvre canadienne.

Il est essentiel, monsieur le président, que tous les fonctionnaires croient avoir des chances égales de se réaliser pleinement sur le plan professionnel, qu'ils croient aussi dans le plein emploi de leurs capacités, de leur développement personnel et qu'ils soient convaincus qu'ils ont tous les mêmes possibilités d'avancement. Or, il n'en a pas été toujours ainsi. Faut-il parler, monsieur le président, des difficultés qu'éprouvaient et qu'éprouvent encore parfois les groupes minoritaires, ces mêmes groupes avaient une grande difficulté à se tailler une carrière dans la Fonction publique. Un des facteurs parmi plusieurs, jouant contre bien des Canadiens, c'était sans aucun doute les conditions difficiles et parfois impossibles de nos systèmes d'enseignement provinciaux qui portaient préjudice à la formation de nos jeunes hommes et femmes. Mal équipées pour la vie compétitive du marché du travail, ces minorités n'étaient pas pour autant plus bêtes ni moins ambitieuses. Elles n'avaient pas à leur portée les instruments de base pour bien se scolariser, et par conséquent, lorsqu'elles étaient embauchées à titre de fonctionnaires, on les retrouvait majoritairement dans les classifications de soutien administratif et d'exploitation.

Heureusement, aujourd'hui, les choses ont quelque peu changé. Les traitements discriminatoires font l'objet d'une prise de conscience collective, et une société plus juste cherche à corriger les erreurs d'antan. L'éducation, monsieur le président, constitue l'une des plus importantes influences qui assurent le maintien des valeurs sociales dominantes. En conséquence, de véritables efforts soutenus ont été entrepris dans le dessein de contrecarrer les iniquités traditionnelles pour que, d'une part, les minorités puissent être assurées d'une égalité de statut et de perspectives de carrières et pour que, d'autre part, on cesse de perpétuer les clichés injustes. Je me dois de féliciter la Commission de la Fonction publique et tous les ministères de leurs efforts constants et honnêtes. Ils ont été pour nous Canadiens des agents efficaces de changement. L'opportunité de créer une école nationale d'administration pour les fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral s'impose, monsieur le président, si l'on considère que les besoins propres à la Fonction publique ne sont pas nécessairement satisfaits par des cours réguliers dispensés en milieu post-secondaire.

Tout en reconnaissant que certains fonctionnaires puissent avoir besoin d'une formation scientifique ou technique qui nécessite leur inscription dans une université donnée, il me semble évident que la formation en administration publique proprement dite aurait avantage à être dispensée par l'école créée spécialement à l'intention des fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral. Ainsi, la création dans la région de la Capitale nationale d'une école d'administration permettrait aux fonctionnaires-étudiants de profiter de visites dans divers ministères et organismes gouvernementaux, de rencontres avec des hauts fonctionnaires, et de l'organisation de stages pratiques dans la Fonction publique, intégrés à l'enseignement

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

donné par l'école. Il va sans dire que ces diverses possibilités n'existent pas si le fonctionnaire poursuit ses études dans des collèges, des universités, à titre individuel.

De plus, la vocation particulière d'une école nationale d'administration rendrait facile la conclusion d'ententes entre divers ministères et l'école en vue d'administrer des sessions intensives spécialisées de deux ou trois semaines à l'intention de groupes définis de fonctionnaires. Enfin, l'établissement d'une telle école spécialisée par le gouvernement canadien devrait constituer un premier pas vers la création d'un organisme chargé de la formation et du perfectionnement des employés de l'État. Ceci dit, monsieur le président, pourquoi devrait-on mettre en place un organisme chargé de tout ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des commis de l'État?

Un examen des diverses facettes de la question de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral illustre clairement le besoin évident d'un organisme capable de coordonner les diverses initiatives prises dans ce domaine. Ainsi, de l'aveu même du président de la Commission de la Fonction publique, M. Edgar Gallant, la Commission administre seulement 15 p. 100 des activités de formation qui se déroulent au sein de la Fonction publique fédérale. Ceci s'explique du fait que beaucoup de ministères ont des programmes de formation très avancés, qui répondent à leurs besoins précis. Il en est ainsi au ministère des Postes et au ministère des Transports.

Toutefois, ces initiatives particulières des ministères entraînent une diversité considérable dans les interventions de chacun des ministères. Pour s'en convaincre, il suffit de mentionner le nombre d'employés impliqués dans les programmes de perfectionnement ou encore le niveau de leurs études, sans oublier les sommes dépensées. Cette diversité est d'une telle ampleur qu'elle paraît susceptible d'entraîner une perte de contrôle sur ce secteur d'activités des ministères. C'est pourquoi, monsieur le président, on ne saurait se surprendre que diverses questions posées par des députés, tant du parti gouvernemental que de l'opposition, témoignent de leurs préoccupations au sujet des dépenses des ministères relatives au perfectionnement de leurs employés, des congés d'études, des voyages, des déplacements, de tout ce qui s'y rattache et de tout ce qu'on comprend par perfectionnement. En soulevant ces questions, les députés ne font que tenter d'exercer la vigilance qui s'impose dans un domaine où la réponse «passe-partout» des ministères semble toujours être la même: Nous faisons en sorte de combler nos propres besoins.

La nécessité de mettre en place un organisme coordonnateur paraît évidente. Pour se convaincre de son utilité, rappelons le besoin qui se fait sentir actuellement d'un organisme qui soit en mesure de préparer un relevé des besoins de la Fonction publique fédérale, d'évaluer les résultats obtenus par les programmes existants et de proposer les modifications qui s'imposent. Une étude de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral révèle la nécessité d'adopter de nouvelles règles relatives à la sélection des candidats aux congés de formation.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est écoulé. Néanmoins il pourrait continuer s'il avait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement?

Des voix: Oui.